

# GIPA : les bonnes œuvres du gouvernement pour les pauvres !

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a été renouvelée pour l'année 2023. Pour rappel, elle est censée permettre le maintien du pouvoir d'achat face à l'inflation et résulte d'une comparaison établie entre le taux d'inflation et l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) de l'agent sur une période de référence de quatre ans (cette année du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022). Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat constatée lui est versé.

UN P'TIT PEU  
DE POUVOIR  
D'ACHAT ?



FATOUCHE  
08/2023

## Mais la GIPA pour qui ? Pour quoi ?

Elle concerne tous les agents, A, B et C, qui peuvent en bénéficier, souvent suite à une absence de promotion.

Mais avec l'inflation importante, le nombre de bénéficiaires cette année va augmenter très largement.

**Pour FO**, ce ne peut pas être ni les avancements d'échelon ou de grade, ni une indemnité, qui compensent individuellement la baisse du pouvoir d'achat.

## Les agents sont donc perdants sur toute la ligne !

**Pour FO**, cette pseudo « garantie » a toujours été inacceptable. Elle permet uniquement aux collègues de gagner en indemnitaire ce que l'État leur refuse en augmentation de salaire toute l'année et ce, quasiment, depuis 2010 !

**Si les revendications de FO étaient satisfaites :**

**Pas besoin de GIPA** si le gouvernement décidait une augmentation immédiate des salaires à la hauteur des pertes subies depuis 2000.

**Pas besoin de GIPA** si nous avions une réelle augmentation du nombre de promotions et si celles-ci signifiaient une réelle augmentation de salaire !

**Pas besoin de GIPA** si le ministère décidait enfin un réel repyramidage.

**Le SPASEEN-FO revendique un renversement total** : a minima 30% de C, 40% de B et 30% de A, dans le cadre d'un vrai plan de requalification.

## C'est pourquoi FO réaffirme ses revendications :

- L'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice, pour tous, titulaires et contractuels,
- La réouverture immédiate des négociations salariales,
- Une refonte et une revalorisation de la grille indiciaire qui permette un déroulement de carrière attractif afin que promotion rime avec réelle augmentation de salaire.

### Se syndiquer

Se rendre sur notre site :

<https://spaseenfo.fr>

### Prendre contact

Tél. 01.56.93.22.93 / [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)

6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex



Spaseen\_FO



SPASEEN.FO.national

